

RCS : DIJON Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00557 Numéro SIREN : 411 489 040 Nom ou dénomination : A.T.C.F.
--

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2019 sous le numéro de dépôt 7443

SAS ATCF

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développemen				
Concessions, brevets et droits assimilé	47 551	25 988	21 563	1 567
Fonds commercial	19 818		19 818	19 818
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				10 251
Constructions	43 804	16 162	27 642	22 797
Installations techniques, matériel et out	39 541	34 191	5 350	3 297
Autres immobilisations corporelles	270 852	198 772	72 079	82 851
Immob. en cours / Avances & acompte				21 838
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	43 497		43 497	34 800
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	465 063	275 113	189 949	197 219
Stocks				
Matières premières et autres approv.	256 340		256 340	316 178
En cours de production de biens	38 109		38 109	19 743
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 085 994	4 528	1 081 466	1 305 426
Fournisseurs débiteurs	12 336		12 336	28 567
Personnel				1 429
Etat, Impôts sur les bénéfices	3 111		3 111	3 111
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	40 624		40 624	62 521
Autres créances	356 423		356 423	382 442
Divers				
Avances et acomptes versés sur comm				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	108 772		108 772	66 965
Charges constatées d'avance	8 186		8 186	14 850
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 909 893	4 528	1 905 365	2 201 233
Charges à répartir sur plusieurs exerci				
Prime de remboursement des obligatio				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	2 374 956	279 641	2 095 315	2 398 452

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le 01 JUL 2019
sous le n° B

BILAN

SAS ATCF

Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Capital social ou individuel	40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 000	4 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	135 108	132 222
Report à nouveau	546	546
Résultat de l'exercice	518 175	172 886
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	697 829	349 654
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	154 500	198 960
<i>Découverts et concours bancaires</i>	73 927	263 575
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	228 426	462 535
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	99 139	10 690
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	623 851	1 165 687
<i>Personnel</i>	111 987	90 369
<i>Organismes sociaux</i>	91 275	103 475
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	207 923	195 687
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	13 558	267
Dettes fiscales et sociales	424 742	389 797
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	21 327	13 722
Produits constatés d'avance		6 367
TOTAL DETTES	1 397 486	2 048 799
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	2 095 315	2 398 452

COMPTE DE RESULTAT

SAS ATCF

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	6 255 292	100,00	5 191 093	100,00	1 064 200	20,50
Production stockée	18 366	0,29	19 743	0,38	-1 377	-6,97
Subventions d'exploitation	3 483	0,06	4 287	0,08	-804	-18,75
Autres produits	53 472	0,85	40 958	0,79	12 514	30,55
Total	6 330 614	101,20	5 256 080	101,25	1 074 533	20,44
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de m.p & aut.approv.	2 219 195	35,48	1 938 073	37,33	281 122	14,51
Variation de stock (m.p.)	19 368	0,31	-41 833	-0,81	61 201	-146,30
Autres achats & charges externes	2 859 571	45,71	2 282 994	43,98	576 576	25,26
Total	5 098 134	81,50	4 179 234	80,51	918 900	21,99
MARGE SUR M/SES & MAT	1 232 480	19,70	1 076 846	20,74	155 634	14,45
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	46 842	0,75	38 611	0,74	8 232	21,32
Salaires et Traitements	630 944	10,09	535 041	10,31	95 903	17,92
Charges sociales	200 200	3,20	177 137	3,41	23 063	13,02
Amortissements et provisions	42 999	0,69	47 052	0,91	-4 053	-8,61
Autres charges	12		22 622	0,44	-22 610	-99,95
Total	920 997	14,72	820 462	15,81	100 535	12,25
RESULTAT D'EXPLOITATION	311 483	4,98	256 384	4,94	55 099	21,49
Produits financiers	7 256	0,12	4 331	0,08	2 925	67,54
Charges financières	6 824	0,11	8 716	0,17	-1 892	-21,70
Résultat financier	432	0,01	-4 385	-0,08	4 817	-109,84
RESULTAT COURANT	311 914	4,99	251 999	4,85	59 915	23,78
Produits exceptionnels	407 000	6,51	46 429	0,89	360 571	776,60
Charges exceptionnelles	65 807	1,05	64 353	1,24	1 454	2,26
Résultat exceptionnel	341 193	5,45	-17 923	-0,35	359 116	NS
Impôts sur les bénéfices	134 932	2,16	61 190	1,18	73 742	120,51
RESULTAT DE L'EXERCICE	518 175	8,28	172 886	3,33	345 290	199,72

SAS ATCF
7 Rue des Pionnières
21121 FONTAINE LES DIJON

**CERTIFIÉ
CONFORME**

Comptes annuels
du 01/01/2018 au 31/12/2018

Activité : Installation de machines et équipements mécaniques
Siret : 41148904000039
Code Naf : 3320B

7, rue Marguerite Yourcenar – BP 67916 – 21079 DIJON Cedex
Tél : 03 80 53 18 53 – Fax : 03 80 53 17 77

SARL d'expertise comptable inscrite au Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables de Bourgogne-Franche-Comté
R.C.S. DIJON B 816 580 146

cmb@eccmb.com
www.cleon-martin-broichot.com – www.audecia.com

COMBONE
CENTRE

SAS ATCF**Sommaire**

BILAN	3
Bilan	4
COMPTE DE RESULTAT	7
Compte de résultat	9
ANNEXES	11

ANNEXES

SAS ATCF

Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques	x		
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations	x		
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial	x		
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portef		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks	x		
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir	(Détail)		
- Informations sur la créance résultant du report en arriè des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social		x	
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précède		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges		x	
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des suretés réelles		x	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de com		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	(Détail)		
- Produits constatés d'avance		x	

SAS ATCF

Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Ventilation du chiffre d'affaires net	x		
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux		x	
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
- Transactions avec des parties liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercic		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
- Incidence des modifications votées entre la date de clô		x	
et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'imp		x	
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de group	x		
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
- Informations sur transactions effectuées sur les march			
de produits dérivés		x	
- Effectifs		x	
- Compte Personnel de Formation (C.P.F)		x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de		x	
- Engagements financiers donnés	x		
- Autres opérations non inscrites au bilan		x	
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail	(Détail)		
- Engagement de retraite		x	
- CICE	x		
- Aspects environnementaux		x	
- Tableau des cinq derniers exercices		x	

SAS ATCF

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ATCF

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 2 095 315 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 518 175,15 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le dirigeant de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

SAS ATCF

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SAS ATCF

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 35 793 Euro. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

SAS ATCF**Faits caractéristiques****Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable**

La société ATCF a cédé son immobilier le 08/02/2018 à la SCI PARTENAIRES 3, société intégrée fiscalement.
La plus value a été neutralisée sur la liasse 2058ER.

SAS ATCF

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	19 818			19 818
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	22 915	24 636		47 551
Immobilisations incorporelles	42 733	24 636		67 370
- Terrains	10 251		10 251	
- Constructions sur sol propre	65 290		65 290	
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	34 954	8 850		43 804
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	35 825	3 716		39 541
- Installations générales, agencements aménagements divers	68 757			68 757
- Matériel de transport	109 698	3 215		112 913
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	70 477	18 705		89 183
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	21 838		21 838	
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	417 090	34 486	97 380	354 196
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	34 800	8 697		43 497
Immobilisations financières	34 800	8 697		43 497
ACTIF IMMOBILISE	494 623	67 819	97 380	465 063

SAS ATCF

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	24 636	34 486	8 697	67 819
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	24 636	34 486	8 697	67 819
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		21 838		21 838
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		75 542		75 542
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		97 380		97 380

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés	19 818
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	19 818

SAS ATCF

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentat.	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	21 348	4 640		25 988
Immobilisations incorporelles	21 348	4 640		25 988
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	65 290		65 290	
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	12 157	4 004		16 162
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	32 528	1 663		34 191
- Installations générales, agencements aménagements divers	65 810	1 023		66 832
- Matériel de transport	42 749	22 963		65 712
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	57 522	8 706		66 228
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	276 056	38 359	65 290	249 125
ACTIF IMMOBILISE	297 404	42 999	65 290	275 113

**ATCF**

Société par actions simplifiée

7 Rue des Ponnières
21121 FONTAINE LES DIJONDéposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijonle 01 JUIL 2019
sous le n° B

7663

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

ATCF

Société par actions simplifiée

7 Rue des Ponnières
21121 FONTAINE LES DIJON

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'associé unique,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ATCF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce appellent de notre part les observations suivantes :

- Les montants par tranche de retard des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice tels que figurant dans le rapport de gestion sont présentés par date de facture et non par date d'échéance.
- Le total des factures reçues et émises concernées par cette information n'a pas été présenté au sein du rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dijon, le 11 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes

Exco Socodec

Loïc VALICHON

SAS ATCF

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développemen	47 551	25 988	21 563	1 567
Concessions, brevets et droits assimilé	19 818		19 818	19 818
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				10 251
Constructions	43 804	16 162	27 642	22 797
Installations techniques, matériel et out	39 541	34 191	5 350	3 297
Autres immobilisations corporelles	270 852	198 772	72 079	82 851
Immob. en cours / Avances & acompte				21 838
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	43 497		43 497	34 800
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	465 063	275 113	189 949	197 219
Stocks				
Matières premières et autres approv.	256 340		256 340	316 178
En cours de production de biens	38 109		38 109	19 743
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 085 994	4 528	1 081 466	1 305 426
Fournisseurs débiteurs	12 336		12 336	28 567
Personnel				1 429
Etat, Impôts sur les bénéfices	3 111		3 111	3 111
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	40 624		40 624	62 521
Autres créances	356 423		356 423	382 442
Divers				
Avances et acomptes versés sur comm				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	108 772		108 772	66 965
Charges constatées d'avance	8 186		8 186	14 850
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 909 893	4 528	1 905 365	2 201 233
Charges à répartir sur plusieurs exerci				
Prime de remboursement des obligatio				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	2 374 956	279 641	2 095 315	2 398 452

SAS ATCF

Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Capital social ou individuel	40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation	4 000	4 000
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	135 108	132 222
Report à nouveau	546	546
Résultat de l'exercice	518 175	172 886
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	697 829	349 654
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	154 500	198 960
Découverts et concours bancaires	73 927	263 575
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	228 426	462 535
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	99 139	10 690
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	623 851	1 165 687
Personnel	111 987	90 369
Organismes sociaux	91 275	103 475
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	207 923	195 687
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	13 558	267
Dettes fiscales et sociales	424 742	389 797
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	21 327	13 722
Produits constatés d'avance		6 367
TOTAL DETTES	1 397 486	2 048 799
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	2 095 315	2 398 452

SAS ATCF

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	6 255 292	100,00	5 191 093	100,00	1 064 200	20,50
Production stockée	18 366	0,29	19 743	0,38	-1 377	-6,97
Subventions d'exploitation	3 483	0,06	4 287	0,08	-804	-18,75
Autres produits	53 472	0,85	40 958	0,79	12 514	30,55
Total	6 330 614	101,20	5 256 080	101,25	1 074 533	20,44
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de m.p & aut.approv.	2 219 195	35,48	1 938 073	37,33	281 122	14,51
Variation de stock (m.p.)	19 368	0,31	-41 833	-0,81	61 201	-146,30
Autres achats & charges externes	2 859 571	45,71	2 282 994	43,98	576 576	25,26
Total	5 098 134	81,50	4 179 234	80,51	918 900	21,99
MARGE SUR M/SES & MAT	1 232 480	19,70	1 076 846	20,74	155 634	14,45
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	46 842	0,75	38 611	0,74	8 232	21,32
Salaires et Traitements	630 944	10,09	535 041	10,31	95 903	17,92
Charges sociales	200 200	3,20	177 137	3,41	23 063	13,02
Amortissements et provisions	42 999	0,69	47 052	0,91	-4 053	-8,61
Autres charges	12		22 622	0,44	-22 610	-99,95
Total	920 997	14,72	820 462	15,81	100 535	12,25
RESULTAT D'EXPLOITATION	311 483	4,98	256 384	4,94	55 099	21,49
Produits financiers	7 256	0,12	4 331	0,08	2 925	67,54
Charges financières	6 824	0,11	8 716	0,17	-1 892	-21,70
Résultat financier	432	0,01	-4 385	-0,08	4 817	-109,84
RESULTAT COURANT	311 914	4,99	251 999	4,85	59 915	23,78
Produits exceptionnels	407 000	6,51	46 429	0,89	360 571	776,60
Charges exceptionnelles	65 807	1,05	64 353	1,24	1 454	2,26
Résultat exceptionnel	341 193	5,45	-17 923	-0,35	359 116	NS
Impôts sur les bénéfices	134 932	2,16	61 190	1,18	73 742	120,51
RESULTAT DE L'EXERCICE	518 175	8,28	172 886	3,33	345 290	199,72

SAS ATCF

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ATCF

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 2 095 315 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 518 175,15 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le dirigeant de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

SAS ATCF

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Les tests de valorisation du fonds commercial mis en oeuvre au 31 décembre 2018 n'ont mis en évidence aucun indice de perte de valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

SAS ATCF**Règles et méthodes comptables****Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,57 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 1 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2018

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 35 793 Euro. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

SAS ATCF

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

La société ATCF a cédé son immobilier le 08/02/2018 à la SCI PARTENAIRES 3, société intégrée fiscalement, pour un montant de 407 000 € enregistré en résultat exceptionnel. La VNC de cet actif a été sortie pour un montant de 10 251 € correspondant à la valeur du terrain.

La plus value a été neutralisée sur la liasse 2058ER.

SAS ATCF

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	19 818			19 818
- Fonds commercial	22 915	24 636		47 551
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	42 733	24 636		67 370
Immobilisations incorporelles				
- Terrains	10 251		10 251	
- Constructions sur sol propre	65 290		65 290	
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	34 954	8 850		43 804
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	35 825	3 716		39 541
- Installations générales, agencements aménagements divers	68 757			68 757
- Matériel de transport	109 698	3 215		112 913
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	70 477	18 705		89 183
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	21 838		21 838	
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	417 090	34 486	97 380	354 196
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	34 800	8 697		43 497
Immobilisations financières	34 800	8 697		43 497
ACTIF IMMOBILISE	494 623	67 819	97 380	465 063

SAS ATCF

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	24 636	34 486	8 697	67 819
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	24 636	34 486	8 697	67 819
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		21 838		21 838
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		75 542		75 542
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		97 380		97 380

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés	19 818
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	19 818

SAS ATCF

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentat.	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	21 348	4 640		25 988
Immobilisations incorporelles	21 348	4 640		25 988
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	65 290		65 290	
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	12 157	4 004		16 162
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	32 528	1 663		34 191
- Installations générales, agencements aménagements divers	65 810	1 023		66 832
- Matériel de transport	42 749	22 963		65 712
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	57 522	8 706		66 228
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	276 056	38 359	65 290	249 125
ACTIF IMMOBILISE	297 404	42 999	65 290	275 113

SAS ATCF

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 550 170 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	43 497		43 497
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 085 994	1 080 642	5 352
Autres	412 494	412 494	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	8 186	8 186	
Total	1 550 170	1 501 322	48 848
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Interets courus	5 883
Clients fact. a etablir	80 158
Rrr et avoir a recevoir	12 336
Produits a recevoir	5 090
Total	103 467

SAS ATCF

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 40 000,00 Euro décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 80,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	500	80,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice	500	80,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice		

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 26/06/2018.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	546
Résultat de l'exercice précédent	172 886
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	173 432
Affectations aux réserves	2 886
Distributions	170 000
Autres répartitions	546
Report à Nouveau	
Total des affectations	173 432

SAS ATCF

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2018	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2018
Capital	40 000				40 000
Réserve légale	4 000				4 000
Réserves générales	132 222	2 886	2 886		135 108
Report à Nouveau	546	546	546	546	546
Résultat de l'exercice	172 886	-172 886	518 175	172 886	518 175
Dividendes		170 000			
Total Capitaux Propres	349 654	546	521 607	173 432	697 829

SAS ATCF

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 397 486 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

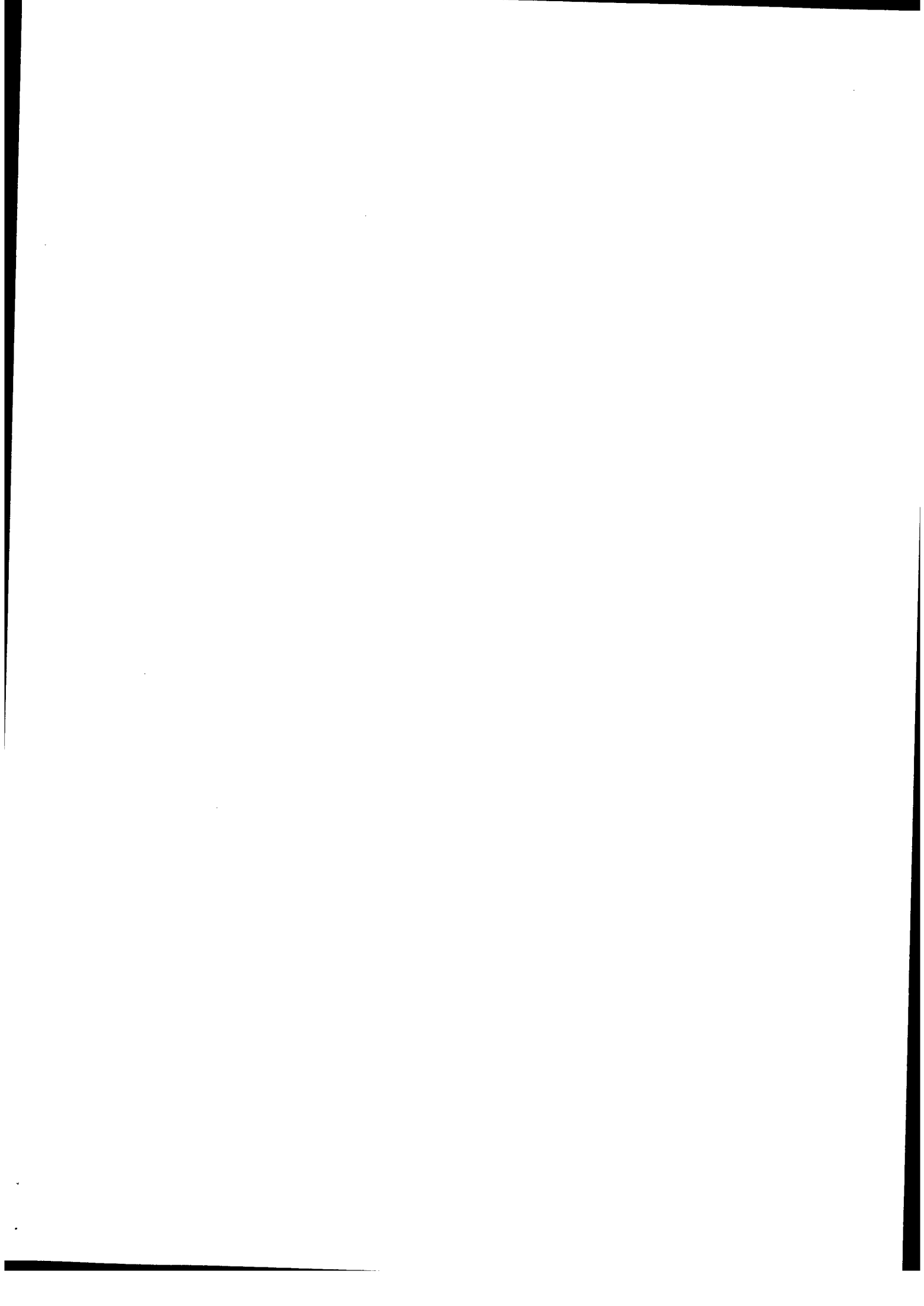
	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	73 927	73 927		
- à plus de 1 an à l'origine	154 500	45 483	109 017	
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	623 851	623 851		
Dettes fiscales et sociales	424 742	424 742		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	99 139	99 139		
Autres dettes	21 327	21 327		
Produits constatés d'avance				
Total	1 397 486	1 288 469	109 017	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice	44 478			

Charges à payer

	Montant
Fournis.fact.non parvenue	242 185
Intérêts courus sur emprunt	177
Banques interets courus	388
Congés à payer	72 188
Org.soc. ch.soc./conges p	29 716
Etat autres ch. a payer	12 220
Clients rrr&av.a accord.	4 757
Total	361 631

SAS ATCF**Notes sur le bilan****Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat.d avance	8 186		
Total	8 186		



SAS ATCF

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	6 176 428		6 176 428
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes	30 520		30 520
Prestations de services			
Ventes de marchandises	48 345		48 345
Produits des activités annexes			
TOTAL	6 255 292		6 255 292

Résultat et impôts sur les bénéfices

Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant (**)	276 121	3 605	272 516
+ Résultat exceptionnel	341 193	95 534	245 659
- Participations des salariés			
Résultat comptable	617 314	99 139	518 175
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)			
(**) Majoré du montant du CICE			
(montant repris de la colonne "Impôt correspondant			

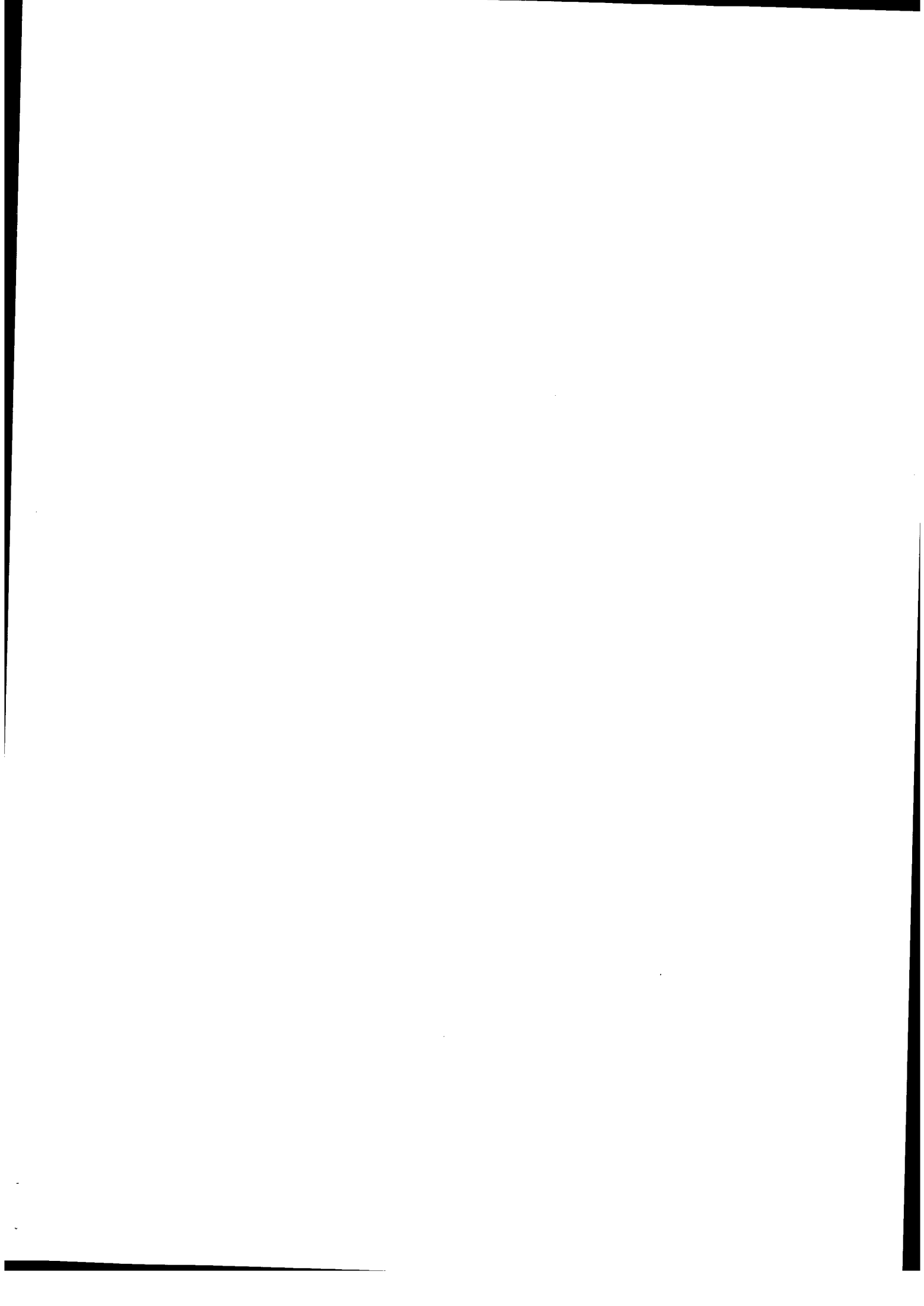
SAS ATCF

Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2017, la société SAS ATCF est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL MELODI, 7 Rue des Ponnieres 21121 FONTAINE LES DIJON.

Dans le cadre de l'application de l'intégration fiscale, chaque société membre calcule son impôt sur les sociétés comme si elle était imposée séparément.



SAS ATCF

Autres informations

Effectif

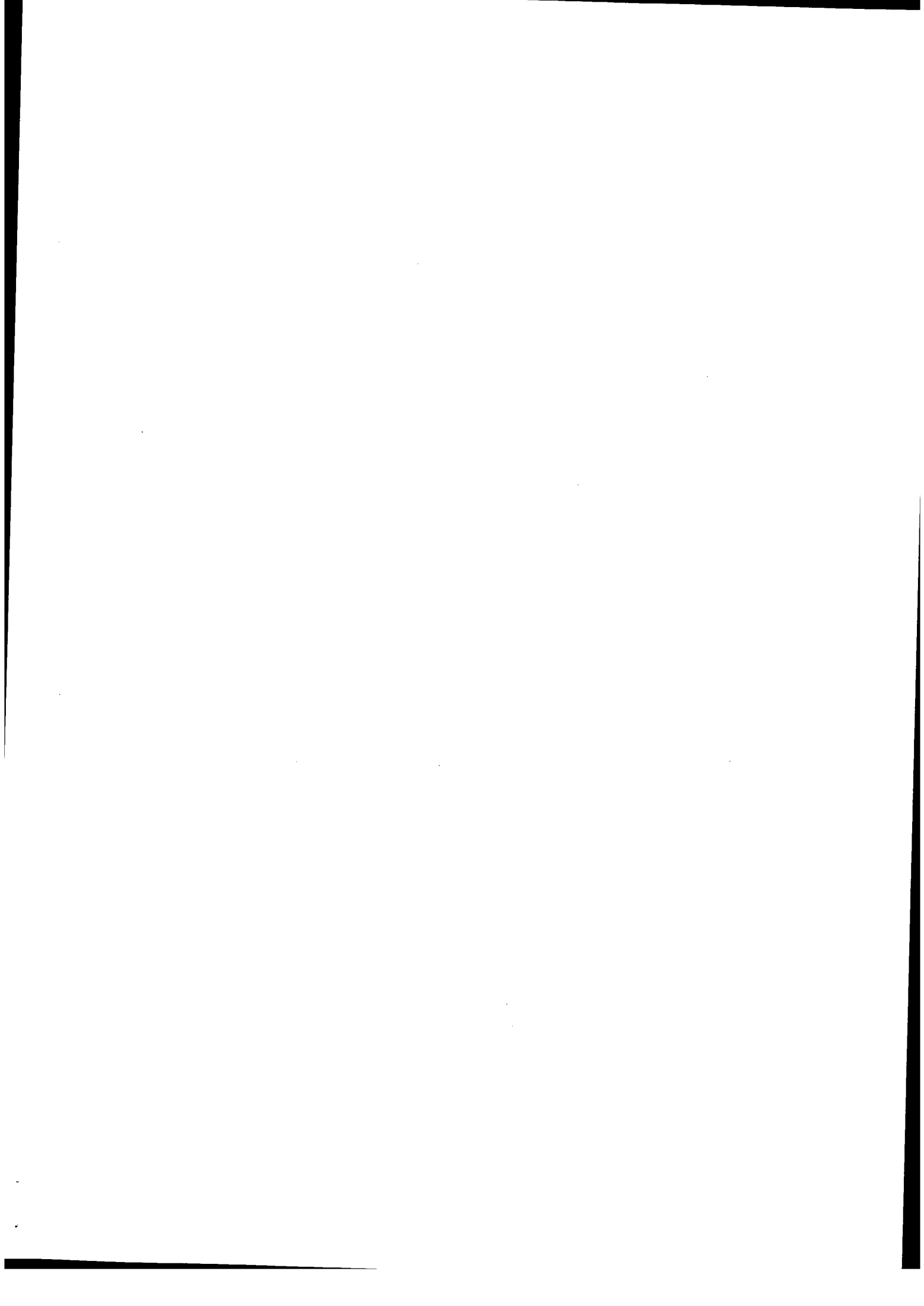
Effectif moyen du personnel : 23 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens	23	
Employés		
Ouvriers		
Total	23	

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Les éléments de rémunération des dirigeants ne sont pas mentionnés pour des raisons de confidentialité.



SAS ATCF

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	157 526
Engagements de crédit-bail immobilier	
LCL : Nantissement du fonds commercial	172 500
LCL : Caution personnelle de Mr Bruno GUENOT	65 000
LCL : Garantie BPI France	60 000
Banque Populaire : Caution bancaire sur marché	54 838
CEGC : Caution bancaire sur marché	235 647
Créances cédées au 31/12/2018 dans le cadre du contrat d'affacturage	73 538
Autres engagements donnés	661 523
Total	819 049
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

SAS ATCF

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructio	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				293 570	293 570
Cumul exercices antérieurs				64 625	64 625
Dotations de l'exercice				54 916	54 916
Amortissements				119 541	119 541
Cumul exercices antérieurs				71 629	71 629
Exercice				62 186	62 186
Redevances payées				133 815	133 815
A un an au plus				66 179	66 179
A plus d'un an et cinq ans au plus				88 600	88 600
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				154 779	154 779
A un an au plus				630	630
A plus d'un an et cinq ans au plus				2 117	2 117
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				2 747	2 747
Montant pris en charge dans l'exercice				72 862	72 862

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 16 107 Euro

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution de leur fonds de roulement.

SAS ATCF

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 550 170 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	43 497		43 497
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 085 994	1 080 642	5 352
Autres	412 494	412 494	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	8 186	8 186	
Total	1 550 170	1 501 322	48 848
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Interets courus	5 883
Clients fact. a etabli	80 158
Rrr et avoir a recevoir	12 336
Produits a recevoir	5 090
Total	103 467

SAS ATCF

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 397 486 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	73 927	73 927		
- à plus de 1 an à l'origine	154 500	45 483	109 017	
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	623 851	623 851		
Dettes fiscales et sociales	424 742	424 742		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	99 139	99 139		
Autres dettes	21 327	21 327		
Produits constatés d'avance				
Total	1 397 486	1 288 469	109 017	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice	44 478			

Charges à payer

	Montant
Fournis.fact.non parvenue	242 185
Intérêts courus sur emprunt	177
Banques interets courus	388
Congés à payer	72 188
Org.soc. ch.soc./conges p	29 716
Etat autres ch. a payer	12 220
Clients rrr&av.a accord.	4 757
Total	361 631

SAS ATCF

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat.d avance	8 186		
Total	8 186		

SAS ATCF

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	6 176 428		6 176 428
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	30 520		30 520
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	48 345		48 345
TOTAL	6 255 292		6 255 292

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2017, la société SAS ATCF est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL MELODI, 7 Rue des Ponnières 21121 FONTAINE LES DIJON.

SAS ATCF

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	157 526
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	157 526
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

SAS ATCF

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructio	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				293 570	293 570
Cumul exercices antérieurs				64 625	64 625
Dotations de l'exercice				54 916	54 916
Amortissements				119 541	119 541
Cumul exercices antérieurs				71 629	71 629
Exercice				62 186	62 186
Redevances payées				133 815	133 815
A un an au plus				66 179	66 179
A plus d'un an et cinq ans au plus				88 600	88 600
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				154 779	154 779
A un an au plus				630	630
A plus d'un an et cinq ans au plus				2 117	2 117
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				2 747	2 747
Montant pris en charge dans l'exercice				72 862	72 862

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution de leur fonds de roulement.

A.T.C.F.
Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : 7 Rue des Ponières - Parc d'Activités des Cortots –
21121 FONTAINE LES DIJON
RCS DIJON 411 489 040

RAPPORT DE GESTION DE LA PRÉSIDENTE

Exercice clos le 31 décembre 2018

La société MELODI, associée unique et Présidente de la société A.T.C.F., a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation de la Société au cours de l'exercice et perspectives d'évolution

L'exercice clos se traduit par une bonne progression de notre chiffre d'affaires Hors Taxes, mais également par une dégradation de notre marge brute.

La masse salariale et nos frais de fonctionnement augmentent également.

Il en ressort un résultat d'exploitation en progression par rapport à celui constaté sur l'exercice précédent.

Ce résultat d'exploitation est complété par une plus-value de cession de notre bâtiment professionnel à la SCI partenaires 3.

Sur l'exercice en cours, nous poursuivons nos efforts pour assurer un maintien de notre volume d'activité.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2018, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

SUCCURSALES

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, II du Code de commerce, il est indiqué que notre Société a une succursale située Zone Industrielle de la Garenne - 71880 CHATENOT LE ROYAL (SIRET 411 489 040 0007).

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, I du Code de commerce, sont communiquées les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2018 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau joint en annexe.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 6 255 292 euros contre 5 191 093 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 20,50%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 75 319 euros contre 64 988 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 15,89%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 2 238 562 euros contre 1 896 240 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 18,05%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2 859 570 euros contre 2 282 994 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 25,25%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 46 842 euros contre 38 611 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 21,31%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 630 943 euros contre 535 041 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 17,92%.

Le montant des charges sociales s'élève à 200 199 euros contre 177 137 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 13,01%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 42 999 euros contre 47 052 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -8,61%.

Le montant des autres charges s'élève à 11 euros contre 22 622 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -99,95%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 6 019 130 euros contre 4 999 696 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 20,38%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 311 482 euros contre 256 384 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 21,49%.

Compte tenu d'un résultat financier de 431 euros (-4 385 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 311 914 euros contre 251 999 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 23,77%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 341 192 euros contre -17 923 euros pour l'exercice précédent.
- d'un impôt sur les sociétés de 134 932 euros contre 61 190 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 518 175 euros contre un bénéfice de 172 886 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 2 095 314 euros contre 2 398 452 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -12,63%.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 518 175 euros qui recevrait l'affectation suivante :

- A titre de dividendes	355 000 euros
- Le solde au compte "autres réserves", soit :	163 175 euros

Total égal au bénéfice de l'exercice :	518 175 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 355 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2015 : 150 000 euros
Exercice clos le 31 décembre 2016 : 91 000 euros
Exercice clos le 31 décembre 2017 : 170 000 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, il y a lieu d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 14 925 euros.

RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211, alinéa 2 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'au titre de l'exercice écoulé, il n'a pas été mis en place de programme d'acquisition d'actions par application des articles L. 225-209-2, L. 225-208 et L. 225-209 du Code de Commerce.

OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184, nous vous informons que la société n'a pas mis en place de programme d'options de souscription ou d'achat d'actions visés par les dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de Commerce.

ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES AUX SALARIES ET/OU DIRIGEANTS

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance, en application des dispositions de l'article L. 225-197-4, alinéa 1 du Code de Commerce, qu'il n'a pas été procédé à l'attribution d'actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants.

DELEGATIONS DE POUVOIRS OU DE COMPETENCES EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

En application des dispositions de l'article L. 225-129-5 du Code de Commerce, nous vous informons que la société n'a procédé à aucune des délégations prévues aux articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

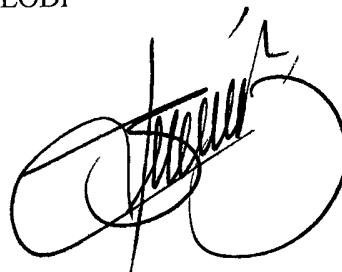
En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il convient de rappeler les conventions suivantes :

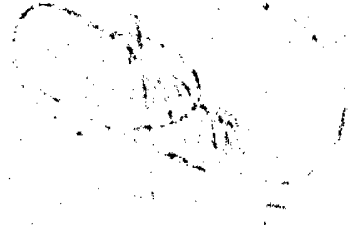
- Créance détenue sur la société MELODI pour 351.333 euros
- Prestations administratives facturées par la société MELODI pour 1.140.000 euros

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

La Présidente
Bruno GUENOT
Société MELODI





ANNEXE 4- 1 À L'ARTICLE A. 441-1-1

	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées					Non disponible					Non disponible
Montant total des factures concernées T.T.C	- 53 540	280 045	57 244	97 918	381 667	269 488	312 026	139 822	277 328	998 664
Pourcentage du montant total des achats T.T.C de l'exercice	-1%	5%	1%	2%	6%					
Pourcentage du chiffre d'affaire T.T.C de l'exercice						5%	6%	3%	5%	19%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées (clients douteux)										
Nombre des factures exclues										
Montant total des factures exclues										
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de										

A.T.C.F.
Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : 7 Rue des Ponnieres - Parc d'Activités des Cortots
21121 FONTAINE LES DIJON
RCS DIJON 411 489 040

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 26 JUIN 2019

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 518 175 euros de la manière suivante :

- A titre de dividendes	355 000 euros
- Le solde au compte "autres réserves", soit :	163 175 euros

Total égal au bénéfice de l'exercice :	518 175 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 355 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2015 : 150 000 euros
Exercice clos le 31 décembre 2016 : 91 000 euros
Exercice clos le 31 décembre 2017 : 170 000 euros

Certifié conforme
La Présidente



